



Assemblée générale

Distr. générale
4 août 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 54 de l'ordre du jour provisoire*

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Lettre datée du 4 août 2015, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous transmettre une lettre, datée du 3 août 2015, par laquelle le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Pierre Krähenbühl, m'a communiqué son rapport spécial présenté au titre du paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale (voir annexe).

Dans son rapport, qui porte sur la crise financière de l'UNRWA, le Commissaire général expose la gravité du déficit de financement de l'Office, les efforts faits pour trouver des financements et les mesures prises pour permettre à l'Office de continuer à fournir ses services essentiels. Le rapport se termine par un certain nombre de propositions à l'intention des États Membres et observateurs et des organes compétents.

Il est dit dans le rapport que, au 3 août 2015, l'UNRWA ne disposait plus des ressources financières nécessaires pour ouvrir ses 685 écoles, qui accueillent quelque 500 000 réfugiés palestiniens, filles et garçons, dans ses cinq zones d'opération, et ses huit centres de formation professionnelle, qui accueillent quelque 7 000 jeunes. Si le déficit du Fonds général pour le budget de base n'est pas pleinement financé d'ici à la mi-août, la crise financière pourrait forcer l'Office à suspendre son programme éducatif phare.

Au vu des difficultés financières chroniques de l'UNRWA, le Commissaire général a demandé qu'une session extraordinaire de la Commission consultative se tienne le 26 juillet 2015. À cette session, les membres et observateurs de la Commission, en particulier les gouvernements hôtes, se sont dits très préoccupés par un éventuel retard dans le début de l'année scolaire, faisant remarquer les répercussions que cela risquait d'avoir sur la sécurité et la stabilité des pays et de la région, sans parler des élèves, du personnel et des familles.

* A/70/150.



La situation financière de l'UNRWA et les conséquences humanitaires, politiques et sécuritaires qu'elle est susceptible d'avoir si, à compter de 2015, l'Office ne disposait pas durablement de ressources financières adéquates m'inquiètent profondément. À l'heure où les crises s'amplifient au Moyen-Orient, il est impératif que l'Office, pilier de stabilité pour les quelque 5 millions de réfugiés palestiniens enregistrés, dispose des ressources nécessaires pour continuer à fournir des services à ces populations vulnérables, conformément au mandat que l'Assemblée générale lui a confié.

Conscient qu'il convient de prêter immédiatement attention à la gravité de la situation provoquée par ce déficit financier sans précédent pour 2015 et de remédier d'urgence aux problèmes de financement chroniques de l'Office pour 2016 et au-delà, je souscris pleinement aux propositions du Commissaire général.

(Signé) **BAN** Ki-moon

Annexe**Lettre datée du 3 août 2015, adressée au Secrétaire général par le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport spécial sur la crise financière qui touche l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, daté du 3 août 2015, présenté en application du paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter d'urgence le rapport à l'attention des représentants permanents des États Membres et observateurs.

Je saisis cette occasion pour vous exprimer toute ma reconnaissance pour l'appui indéfectible que vous-même, le Vice-Secrétaire général et l'équipe de votre Cabinet apportent à l'UNRWA.

Le Commissaire général
(*Signé*) Pierre **Krähenbühl**

Rapport spécial du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient sur la crise financière qui touche l'Office

3 août 2015

I. Introduction

1. Les réfugiés palestiniens traversent l'un des moments les plus difficiles de leur histoire, dans un Moyen-Orient de plus en plus instable. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) subit quant à lui l'une des pires crises financières depuis qu'il a été créé en 1949. Ces deux situations font que la pression placée sur l'Office et sa capacité à remplir les responsabilités fondamentales qui lui ont été confiées est immense.

2. Le budget de base de l'UNRWA, le Fonds général, qui est largement financé par des contributions volontaires, accuse un déficit de 101 millions de dollars¹. L'Office a pris des mesures pour faire en sorte de continuer à assurer les services essentiels qu'il fournit dans les domaines de la santé, des secours et de l'assainissement jusqu'à la fin de 2015, afin de protéger la santé publique et la sécurité des réfugiés palestiniens et des communautés d'accueil. Au 3 août 2015, il n'avait plus les ressources nécessaires pour ouvrir ses 685 écoles, qui accueillent quelque 500 000 réfugiés palestiniens (garçons et filles confondus) dans ses cinq zones d'opération, et huit centres de formation professionnelle, qui forment quelque 7 000 jeunes. Si le déficit n'est pas pleinement financé d'ici la mi-août, la crise financière pourrait forcer l'Office à suspendre son programme éducatif phare. Sans financements assurés, l'Office ne peut payer les enseignants et assurer le fonctionnement des 685 écoles. Cette situation mettrait les réfugiés et les communautés d'accueil en Jordanie, au Liban, en Syrie, à Gaza et en Cisjordanie (y compris Jérusalem-Est), ainsi que les quelque 22 000 fonctionnaires qui ne seraient pas payés durant la suspension, de même que les familles qu'ils soutiennent, dans une situation extrêmement difficile. De plus, une suspension du programme éducatif priverait les enfants de jouir de leur droit à l'éducation et exposerait les enfants et les jeunes vulnérables à des risques supplémentaires qui pourraient contribuer à aggraver l'instabilité dans la communauté des réfugiés palestiniens à un moment où le Moyen-Orient traverse une crise grave. Tous les États hôtes se sont dits profondément préoccupés par cette situation.

3. Dans mon rapport, j'explique la gravité du déficit de financement, les efforts faits pour trouver des financements et les mesures prises pour permettre à l'Office de continuer à fournir ses services essentiels. Le rapport se termine par un certain nombre de propositions à l'intention des États Membres et observateurs, et des organes compétents.

¹ Chiffre communiqué à la Commission consultative et susceptible d'être ajusté en fonction des variations des taux de change et de la concrétisation des annonces de contribution en espèces ou engagements fermes, entre autres choses.

II. Financement

4. Par sa résolution 68/76, l'Assemblée générale a prorogé le mandat de l'Office jusqu'au 30 juin 2017. Elle a, comme par le passé, demandé instamment à tous les États, les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales de soutenir l'œuvre éminemment utile et nécessaire que l'Office accomplit en faveur des réfugiés palestiniens dans toutes les zones d'opération, en lui fournissant des contributions, ou en augmentant celles qu'ils lui fournissent déjà, de manière à remédier à ses difficultés financières et à l'insuffisance de son financement, notamment au regard du déficit de son budget ordinaire, le Fonds général, et du fait que ces difficultés financières ont été aggravées par la prolifération des conflits, l'instabilité et la détérioration de la situation humanitaire sur le terrain.

5. Plus de 97 % du financement de l'UNRWA provient de contributions volontaires, qui se répartissent comme suit : le budget de base, à savoir le Fonds général, qui couvre la fourniture directe de services essentiels à une population de 5 millions de réfugiés palestiniens enregistrés; un budget de projets, qui couvre les besoins en matière d'infrastructures, l'assistance technique et les activités de suivi et d'évaluation; et les appels d'urgence, qui couvrent les situations dans le territoire palestinien occupé et en Syrie, au Liban et en Jordanie.

6. Bien que l'UNRWA ait réussi à nettement étendre et consolider sa base de donateurs grâce à sa stratégie de mobilisation des ressources, et malgré les contributions volontaires généreuses qui lui ont été versées, les financements ont chuté et sont bien inférieurs aux besoins cumulés, lesquels s'amplifient d'année en année. Le Commissaire général relève que certains donateurs ont nettement augmenté leurs contributions aux projets essentiels, tandis que le Fonds général restait lui sous-financé; or, les fonds extrabudgétaires pour les projets et les appels d'urgence ne peuvent servir à combler le déficit du Fonds général. Par ailleurs, la pression sur le Fonds général s'est accentuée par suite de l'augmentation des dépenses liées aux exigences imposées à l'ensemble des organismes des Nations Unies et aux demandes des donateurs dans le domaine du contrôle interne, de la gestion axée sur les résultats, de la gestion des risques, de la gestion intégrée, de l'administration de la justice, et de la sûreté et sécurité. Au cours des trois dernières années, cela représente quelque 48,2 millions de dollars de dépenses supplémentaires imputées sur le Fonds général, même si celles-ci auront des répercussions positives sur l'efficacité de l'Office et le développement humain des réfugiés palestiniens. Alors qu'en 2010 l'Office avait un solde de trésorerie moyen d'environ 80 millions de dollars, il ne dispose pratiquement plus de fonds de roulement depuis 2012. Ces trois dernières années, il a dû tous les ans suspendre temporairement ses remboursements aux créanciers par manque de liquidités, ce qui a attisé la méfiance des fournisseurs et l'a exposé lui à des risques juridiques et financiers accrus. À la fin 2014, des remboursements d'un montant de 7,5 millions ont été suspendus et reportés au début de l'année 2015. De plus, ces cinq dernières années, l'Office a dû demander à ses donateurs de verser des avances au Fonds général sur leurs contributions de l'année suivante, ce qui a eu pour effet direct d'accroître le déficit pour les années suivantes.

7. Bien que l'Office ait été confronté à des crises financières par le passé, celle qu'il traverse actuellement est la plus grave de toutes et le fruit de la détérioration de la situation financière depuis plusieurs années. Il s'agit d'une crise qui affecte aussi bien les activités de programme essentielles, comme l'éducation, que les

activités et projets financés par des appels d'urgence, car tous sont majoritairement financés par des contributions volontaires. Pour 2015, il manque 101 millions de dollars au Fonds général pour couvrir les activités de programme essentielles. L'Office, qui emploie environ 30 000 personnes, presque tous des réfugiés palestiniens, dans 1 135 établissements sur cinq zones d'opération, et qui a besoin tous les mois de 47 millions de dollars pour payer les enseignants, médecins, travailleurs sociaux et autres employés, n'est plus en mesure de payer à ses employés l'intégralité de leur salaire et de couvrir l'ensemble de ses activités pour le reste de 2015.

8. L'Office estime que, pour continuer à fournir des services de base aux niveaux actuels et remplir ses engagements et ses obligations, il aurait besoin :

a) De combler le déficit de son Fonds général pour 2015, qui est estimé à 101 millions de dollars (ce qui correspond aux salaires des employés du programme éducatif et aux dépenses de fonctionnement des 685 écoles pendant quatre mois);

b) De combler le déficit de son Fonds général pour les années à venir, soit 135,2 millions de dollars en 2016 d'après les estimations actuelles;

c) Constituer un fonds de roulement de 171 millions de dollars, minimum requis pour financer les dépenses opérationnelles et de gestion, ce qui correspond à la moyenne des dépenses sur trois mois.

III. Mesures prises et mesures à l'examen

9. Pendant longtemps, l'UNRWA a su utiliser de la manière la plus rentable et rationnelle les ressources à sa disposition. Les frais annuels de scolarisation d'un élève dans ses écoles représentent à peine 14 % de ce qu'ils sont dans les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. De même, la moyenne des dépenses de santé annuelles par personne représente moins de 1 % des dépenses de santé par personne dans les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le personnel palestinien recruté localement est payé en fonction d'un barème propre à l'Office, qui est nettement inférieur à celui du personnel recruté au plan national dans d'autres fonds et programmes des Nations Unies pour y remplir des tâches comparables. Malgré tout, grâce à l'Office, les réfugiés palestiniens ont pu atteindre un haut niveau de développement humain dans toutes les zones d'opération, que ce soit en matière d'instruction, de scolarisation et de réussite scolaire, d'égalité des sexes et de santé maternelle et infantile. Il convient de noter que ces résultats ont été atteints dans une région en proie à de violents conflits prolongés dans le territoire palestinien occupé et la République arabe syrienne. C'est grâce à son personnel et à son infrastructure, qui sont essentiellement financés par le Fonds général, que l'Office a pu ces dernières années être l'un des organismes des Nations Unies à intervenir le plus efficacement lors des crises soudaines comme celles qui se sont produites à Gaza, en République arabe syrienne et au Liban.

10. En consultation avec les États hôtes et les principaux donateurs, l'UNRWA a mis au point une stratégie à moyen terme pour la période 2016-2021, qui lui permettra d'utiliser les ressources dont elle dispose de manière encore plus rentable et rationnelle tout en fournissant des services de base de qualité et satisfaisant de manière encore plus efficace les besoins de plus en plus pressants des réfugiés.

La Commission consultative de l'Office a favorablement accueilli la stratégie en juin 2015.

11. Malgré ses mesures de rentabilisation et de rationalisation et ses engagements stratégiques pour l'avenir, l'Office a, sur la base de ses projections financières pour 2015, élaboré et commencé à mettre en œuvre une série de mesures difficiles pour comprimer les coûts tout en essayant de préserver les services de base offerts aux réfugiés palestiniens. À cet égard :

a) L'éducation représente plus de 60 % du budget de base de l'Office. Pour pallier le déficit, l'Office a examiné différentes options d'affectation des enseignants entre les 685 écoles et envisagé de modifier le taux d'encadrement. Après s'être efforcé de réduire le nombre d'enfants par classe, il prévoit de réintroduire un plafond de 50 élèves par classe. Ce nombre, qui est celui à partir duquel une classe serait divisée en deux, n'a pas été strictement appliqué depuis plus de 30 ans. L'application d'une telle règle permettrait de réduire le nombre d'enseignants dans les écoles de l'Office, mais aurait également des répercussions sur la qualité de l'enseignement donné et annulerait le bénéfice des investissements précédemment consentis. Le Commissaire général fait remarquer qu'il existe déjà des classes de 50 élèves et que l'Office envisage des moyens de ne pas dépasser 45 élèves par classe, tout en s'efforçant de réduire les coûts;

b) Le 14 mai, l'Office a gelé jusqu'à nouvel ordre les recrutements financés sur le Fonds général. L'administration a recensé les postes vacants non essentiels (ceux qui ne fournissent pas des services directs aux réfugiés palestiniens) en vue de les réduire;

c) En juin, l'Office a introduit une nouvelle politique de départ volontaire exceptionnel pour le personnel recruté sur le plan régional, qui permet au personnel remplissant les conditions de bénéficier de certains avantages en échange de leur départ volontaire. Chaque poste ainsi libéré serait ensuite passé en revue afin d'établir s'il convient de le garder;

d) Ayant autorité pour modifier le règlement du personnel de l'UNRWA d'une manière conforme aux statuts du personnel de l'UNRWA, le Commissaire général a introduit un nouvel article sur le personnel recruté sur le plan régional et international qui lui permet, de sa propre autorité, de mettre ce personnel en congé exceptionnel au cas où les opérations devraient être suspendues;

e) Le 29 juin, l'Office a annoncé que d'ici à fin septembre il se séparerait graduellement de 85 % des consultants et entrepreneurs internationaux qu'il emploie (environ 130 personnes). Étant donné qu'ils représentent environ 25 % des effectifs que l'Office recrute sur le plan international, la réduction de ces contrats aura des répercussions sur le caractère international de l'Office;

f) Depuis 2012, l'Office a pris toute une série de mesures d'austérité, y compris la suspension des vols en classe affaire pour les missions à l'étranger pour pratiquement l'intégralité du personnel, la restriction du nombre d'activités menées dans des lieux n'appartenant pas à l'Office, la limitation des voyages aux missions essentielles, la réduction des dépenses liées aux formations et services de conseil facultatifs et l'introduction de coupes budgétaires lors de l'allocation des enveloppes aux départements.

12. Ces dernières années, et tout au long de l'année 2014, le Commissaire général a continué de tenir les donateurs et les gouvernements des pays hôtes informés des difficultés financières de l'Office et mis en garde contre l'aggravation du déficit. Chaque mois, l'UNRWA a tenu les membres de la Commission consultative à jour de sa situation financière et le Directeur de la Division des finances a régulièrement fait des exposés aux réunions de la Commission. Les membres de la Commission et les observateurs ont quant à eux donné des conseils quant aux moyens de faire face la situation financière. Dans ses rapports annuels à l'Assemblée générale, le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA a régulièrement appelé l'attention sur la situation financière désastreuse de l'Office. Lors d'une session ordinaire de la Commission, tenue en novembre 2014, le Commissaire général a exposé la stratégie qu'a adoptée l'Office pour faire face à certains des aspects structurels de sa situation financière. Cette stratégie consistait à chercher les moyens de stabiliser et, si possible, d'augmenter les contributions, à mobiliser de nouveaux partenaires en vue d'obtenir de nouveaux financements et à adopter des mesures (engagements de la direction) pour résoudre certains des problèmes financiers.

13. À la dernière session ordinaire en date de la Commission consultative, tenue en juin 2015, le Commissaire général a informé la Commission du déficit de financement et exposé les mesures d'austérité qui avaient été prises. Il a indiqué que, par suite du déficit du Fonds général, l'Office ne serait pas en mesure de payer les traitements de ses fonctionnaires dans leur intégralité et d'assurer toutes les activités au-delà du mois de septembre.

14. Compte tenu de la situation et en vue de consulter et d'impliquer pleinement la communauté internationale, le Commissaire général a, à plusieurs occasions, informé les représentants des donateurs et des États hôtes de la gravité et de la détérioration des conditions financières, notamment à la conférence organisée par l'UNRWA à l'occasion de son soixante-cinquième anniversaire, qui s'est tenue en juin à New York. Le Secrétaire général et le Commissaire général ont tous deux souligné qu'il fallait de toute urgence prêter appui aux travaux de l'UNRWA et demandé aux États membres de se mobiliser pour aider l'Office à améliorer sa situation financière. Il est noté, dans le résumé de cette conférence établi par la présidence, que les participants ont exprimé leur profonde inquiétude au sujet de l'écart qui se creusait entre, d'une part, les besoins croissants des réfugiés de Palestine et, d'autre part, les ressources de l'Office, qui continuait d'accuser un sous-financement structurel, comme l'indiquait le déficit chronique et croissant de son budget de base. Le Commissaire général est profondément reconnaissant de l'appui qu'ont prêté à cet égard le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général, notamment en engageant, à la fin de juillet, des communications directes de haut niveau avec les principales parties prenantes.

15. La situation financière de l'UNRWA restant très préoccupante, le Commissaire général a demandé qu'une session extraordinaire de la Commission consultative soit convoquée le 26 juillet. À cette session, il a tenu la Commission à jour du très grave déficit de financement et des mesures prises par l'Office pour y faire face. Il a communiqué à la Commission une version préliminaire du présent rapport spécial et rappelé que si le déficit du Fonds général, qui s'élevait à 101 millions de dollars, n'était pas intégralement financé, l'Office ne serait pas en mesure d'assurer la rentrée scolaire (prévue pour la fin août), dans les délais prévus.

16. À la session extraordinaire, les membres de la Commission et les observateurs, et tout particulièrement les gouvernements des pays hôtes, ont fait part des graves préoccupations et des réserves que leur inspirait un éventuel retard de la rentrée scolaire, faisant observer que cela risquait d'avoir une incidence sur la sécurité et la stabilité des pays et de la région, ainsi que les conséquences pour les élèves, les fonctionnaires et leurs familles. Les membres de la Commission et les observateurs ont favorablement accueilli le projet de rapport spécial; leurs avis et observations ont été pris en considération dans la présente version du rapport. Ils ont exprimé leur ferme soutien au mandat de l'UNRWA, la vive inquiétude que leur inspirait la crise financière et leur volonté d'aider l'Office à rechercher des mesures propres à assurer une meilleure viabilité de ses opérations financées sur les ressources du Fonds d'affectation générale pour le budget de base. De nombreux membres et observateurs ont fait observer qu'ils avaient déjà apporté à l'UNRWA de fortes contributions et un seul membre a annoncé qu'il pourrait envisager une augmentation du financement pour 2015 ou 2016.

17. Au 3 août 2015, les efforts extraordinaires que déployait l'Office pour faire prendre conscience de la situation et obtenir les financements nécessaires n'avaient malheureusement ni donné les résultats ni suscité les engagements nécessaires. Dans l'état actuel des choses, compte tenu des mesures d'austérité et de gestion rigoureuse qui sont appliquées, l'Office devrait être tout juste en mesure de continuer d'assurer, jusqu'à la fin de 2015, des services propres à sauver des vies, à protéger les réfugiés les plus vulnérables se trouvant en très grande difficulté ou à préserver la santé et la sécurité publiques. Ces services comprennent le programme de santé de l'Office, l'aide qu'il apporte aux familles démunies au moyen du programme de secours et de services sociaux et ses activités d'assainissement et de secours d'urgence, pour lesquelles il dispose de fonds. N'en font pas partie, en revanche, les services assurés par le système d'enseignement et de formation professionnelle de l'Office à l'intention d'un demi-million d'enfants et de 7 000 jeunes gens en Jordanie, au Liban, dans le territoire palestinien occupé et en République arabe syrienne.

18. Cela signifie que les services financés sur les ressources du Fonds général dans les domaines de la santé, des secours, des services sociaux et de l'assainissement, ainsi que l'aide d'urgence et les projets déjà financés, continueront d'être assurés jusqu'en décembre 2015 mais que si le financement de l'intégralité du déficit du Fonds général, qui s'élève à 101 millions de dollars, n'est pas obtenu d'ici à la mi-août, la crise financière risque d'entraîner l'interruption des services liés aux programmes d'éducation de l'Office jusqu'à ce que ce financement soit assuré et que l'année scolaire puisse commencer et se poursuivre de façon prévisible et sans interruption.

19. Le Commissaire général est gravement préoccupé par la perspective que l'Office soit obligé de prendre les mesures exposées ci-dessus alors même que ses services demeurent indispensables pour les réfugiés de Palestine. L'éducation fait partie des droits de l'enfant et est un élément indispensable du programme de développement pour l'après-2015 et du projet, que ce programme laisse envisager, d'assurer à chacun une vie empreinte de dignité. La perspective de devoir prendre ces mesures est particulièrement préoccupante du fait que les crises dont l'ensemble du Moyen-Orient est le théâtre sont en train de s'aggraver, dans un contexte où l'UNRWA est un facteur de stabilité. Les communautés de réfugiés, y compris le personnel de l'UNRWA, proteste contre ces mesures, et la tension monte dans

l'ensemble des 58 camps, alors même que l'Office continue de les appliquer et d'en prévoir d'autres sous la contrainte du manque de financement. À chaque fois qu'elle a renouvelé le mandat de l'Office, l'Assemblée générale a rendu hommage à celui-ci pour l'aide vitale qu'il apporte aux réfugiés de Palestine et le rôle qu'il joue comme facteur de stabilisation dans la région (voir, par exemple, les résolutions 68/76 et 69/86). Elle a en outre régulièrement appelé l'attention sur les difficultés financières rencontrées par l'Office et a tenté d'y remédier à plusieurs reprises, notamment dans ses résolutions 3331 (XXIX) B et 64/89.

20. Le Commissaire général relève en outre que la situation est également périlleuse en ce qui concerne le financement des opérations d'urgence. À l'heure actuelle, 37 % seulement des ressources nécessaires pour répondre à l'appel lancé par l'Office pour 2015 en ce qui concerne la République arabe syrienne ont été apportées. En conséquence, l'Office a dû réduire le montant et la fréquence de l'assistance en espèces procurée aux réfugiés de Palestine en République arabe syrienne, qui vivent dans des conditions de vulnérabilité extrême. De surcroît, les réfugiés de Palestine qui ont fui la République arabe syrienne et se trouvent au Liban et en Jordanie ne bénéficient plus d'une aide au logement, ce qui est gravement préjudiciable aux familles qui n'ont pas les moyens de se loger. En outre, l'appel d'urgence de 2015 en faveur du territoire palestinien occupé n'a recueilli que 46 % des fonds nécessaires. L'appel pour la reconstruction de Gaza, pour laquelle 720 millions de dollars ont été demandés, n'a quant à lui recueilli que quelque 227 millions de dollars sous forme de promesses de dons, dont 70 % environ se sont concrétisées.

IV. Conclusions et propositions

21. Alors que l'Office est dans une situation extrêmement difficile, la communauté internationale doit mettre à l'épreuve sa volonté collective de trouver les solutions qui permettront à l'UNRWA de continuer à appuyer efficacement les réfugiés de Palestine, comme elle le fait depuis soixante-cinq ans. Ce qui est en jeu, c'est la capacité de l'Office de répondre pleinement aux souhaits de la communauté internationale, qui a réaffirmé que celui-ci devait poursuivre son action pour le bien-être, la protection et le développement humain des réfugiés de Palestine et pour la stabilité de la région, en attendant un règlement équitable de la question des réfugiés de Palestine. Alors que ces derniers comptent sur l'UNRWA et la communauté internationale pour qu'ils leur apportent protection et assistance, les moyens dont dispose l'Office pour répondre à leurs besoins pressants conformément aux attentes de l'Assemblée générale sont de plus en plus limités.

22. Dans toutes ses épreuves, la communauté des réfugiés de Palestine n'a cessé de faire preuve d'une remarquable résilience et d'un engagement sans faille en faveur du développement humain, qui ont contribué à faire de l'UNRWA l'un des programmes les plus efficaces du système des Nations Unies dont la réussite extraordinaire, malgré des conditions difficiles, est à mettre au crédit tant des pays hôtes que des donateurs. Dans nombre d'évaluations et d'études indépendantes, notamment celles qui ont été menées ces dernières années par le Département du développement international du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, par l'Union européenne et par la Banque mondiale, l'UNRWA et ses principaux programmes ont été salués pour leur efficacité, leurs bons résultats et leur contribution à la stabilité régionale. La crédibilité de

l'Organisation des Nations Unies serait endommagée si la communauté internationale acceptait que les activités prescrites de l'Office soient réduites de façon aussi draconienne et que tout ce que celui-ci a investi depuis des dizaines d'années dans le développement humain soit anéanti, alors qu'un effort particulier de la part des donateurs et partenaires, existants ou nouveaux, lui permettrait de poursuivre son action.

23. En vue de porter immédiatement l'attention sur la gravité de la situation dans laquelle se trouve actuellement l'Office en raison d'un déficit de financement sans précédent en 2015, le Commissaire général propose :

a) Que le présent rapport spécial soit porté à l'attention des États Membres et observateurs et des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies;

b) Que le Secrétaire général lance un appel éclair, dans lequel il demande le financement intégral du Fonds général de l'Office pour 2015.

24. En vue de faire face d'urgence aux problèmes de financement chroniques auquel l'Office s'expose à compter de 2016, le Commissaire général propose :

a) Que la conférence annuelle consacrée aux annonces de contributions à l'UNRWA, prévue pour 2016, soit avancée et se tienne en octobre 2015, afin d'appeler une fois encore l'attention sur l'ampleur et l'impact de la crise financière et sur la nécessité urgente d'y remédier efficacement;

b) Qu'un processus soit engagé, sur la base de consultations avec les parties prenantes, en vue de continuer à rechercher activement des mesures propres à apporter un changement décisif vers un financement plus durable des opérations de l'Office de façon à permettre à celui-ci d'assurer, conformément à son mandat, des niveaux adéquats d'assistance et de protection aux réfugiés de Palestine.

25. Le présent rapport spécial ne concerne pas seulement, loin s'en faut, le déficit de 101 millions de dollars qu'accuse l'Office pour 2015. Il s'agit de prendre des mesures décisives en vue d'assurer un financement prévisible et soutenu à l'appui du développement humain et de la protection des réfugiés de Palestine, en attendant qu'une solution juste et durable à leur situation tragique soit trouvée. L'UNRWA ne peut plus fonctionner sur la base de prévisions de trésorerie établies d'un mois à l'autre.